

CONSEIL SYNDICAL du Mardi 1^{er} avril 2025 / 09h30

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR

I. VIE DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

I.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL PRÉCÉDENT

I.2 DÉLIBÉRATIONS

1. Actualisation de la tarification et ajout d'une nouvelle prestation de service de Numérian
2. Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte Numérian (incluant le budget annexe de la Régie Autonome)
3. Actualisation du tableau des effectifs du Syndicat Mixte Numérian
4. Convention entre le représentant de l'état et le Syndicat Mixte Numérian pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état
5. Adhésion à la centrale d'achats Gigalis
6. Adhésion de la commune de Mézilhac

II. POINT DIVERS

I. VIE DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

I.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du Conseil Syndical du 28 février 2025 est soumis à approbation.

Sans observations, ni modifications, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I.2 DÉLIBÉRATIONS

1. Actualisation de la tarification et ajout d'une nouvelle prestation de service de Numérian

Compte tenu du contexte économique et de la situation budgétaire des budgets principal et annexe, il sera nécessaire de procéder à un ajustement des tarifs des prestations de la Régie Autonome de Numérian.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins des collectivités, il sera proposé d'élargir la tarification des prestations en intégrant une nouvelle offre tarifaire pour l'usage des outils Docaposte. Cette évolution vise à offrir une solution adaptée aux établissements scolaires du premier degré.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibération relative à l'actualisation de la tarification et l'ajout d'une nouvelle prestation de service de Numérian.**

Temps d'échange :

Madame Reynaud souligne l'importance de sensibiliser les élus à la nécessité d'une revalorisation tarifaire, rappelant que les tarifs sont restés inchangés depuis 14 ans. Cette révision sera menée avec discernement: une analyse comparative du marché sera effectuée afin de maintenir des tarifs inférieurs à ceux de la concurrence.

Le Président indique qu'un bilan concernant la revalorisation des tarifs sera présenté aux élus au début de l'année 2026.

2. Budget primitif 2025 du Syndicat Mixte Numérian (incluant le budget annexe de la Régie Autonome)

Sous la présidence de M. Jérôme BERNARD, les membres du Conseil Syndical doivent voter les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025.

Il sera proposé au Conseil Syndical les inscriptions budgétaires suivantes :

	Budget Principal	Régie Autonome (Budget Annexe)	Total
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	1 058 786,00 €	2 120 652,00 €	3 179 438,00 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	1 058 786,00 €	2 120 652,00 €	3 179 438,00 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	291 063,78 €	251 617,94 €	542 681,72 €
Recettes d'investissement de l'exercice	291 063,78 €	251 617,94 €	542 681,72 €

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibération relative au Budget primitif 2025 du Syndicat Mixte Numérian (incluant le budget annexe de la Régie Autonome)**

Temps d'échange :

Un suivi mensuel du budget est mis en place afin de détecter rapidement tout écart éventuel et de pouvoir réagir en temps utile.

Il est également confirmé que la comptabilité analytique a bien été mise en place.

3. Actualisation du tableau des effectifs du Syndicat Mixte Numérian

Il appartiendra au Comité Syndical du Syndicat Mixte Numérian de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – transformation – suppression) au vu de l'article 9 des statuts du Syndicat Mixte Numérian,

Le Syndicat Mixte Numérian aura pour obligation de mettre à jour un tableau des effectifs.

En cas de suppression, de création ou encore de transformation de poste, la décision sera soumise à l'avis préalable du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Numérian.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibération relative à l'actualisation du tableau des effectifs du Syndicat Mixte Numérian.**

4. Convention entre le représentant de l'état et le Syndicat Mixte Numérian pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état

Dans le cadre de la modernisation des procédures administratives et afin de faciliter la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, il sera proposé de conclure une convention entre le Syndicat Mixte Numérian et le représentant de l'État.

Cette convention visera à encadrer la mise en œuvre de la télétransmission des actes, conformément aux exigences réglementaires en vigueur, notamment en matière de sécurité et d'intégrité des données transmises.

Le Syndicat Mixte Numérian, en sa qualité d'opérateur de télétransmission, assurera la transmission des actes des collectivités adhérentes au dispositif, garantissant ainsi une meilleure efficacité et traçabilité des échanges avec les services de l'État.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibération relative à la convention entre le représentant de l'état et le Syndicat Mixte Numérian pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état.**

5. Adhésion à la centrale d'achats Gigalis

Gigalis est un Syndicat mixte régional, opérateur public de services de télécommunications et de services numériques, dédié à l'aménagement numérique du territoire et au développement de services et usages numériques à destination des collectivités territoriales ligériennes en partenariat avec la Région Pays de la Loire.

Gigalis s'est constitué en centrale d'achat en 2015 et a décidé de se spécialiser dans le numérique.

L'adhésion à la centrale d'achat GIGALIS est gratuite et permet d'accéder à une offre spécialisée et optimisée en matière de services numériques.

Dans une démarche similaire à celle entreprise avec la CANUT et le RESAH, Numérian souhaite élargir sa capacité de réponse aux besoins de ses adhérents en intégrant cette centrale d'achat. Cette adhésion permettrait également à Numérian d'optimiser ses capacités d'acquisition de services numériques et de renforcer son offre à destination de ses adhérents.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibération relative à l'adhésion à la centrale d'achats Gigalis.**

6. Adhésion de la commune de Mézilhac

La commune de Mézilhac va entériner son adhésion au Syndicat Mixte Numérian lors de sa dernière assemblée délibérante.

Il sera proposé au Conseil Syndical d'approuver sa demande d'adhésion conformément aux statuts du Syndicat Mixte NUMÉRIAN.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve :

- **La délibération relative à l'adhésion de la commune de Mézilhac au Syndicat Mixte Numérian.**

II. POINT DIVERS

Le calendrier des prochains Conseils Syndicaux est de nouveau soumis aux élus afin de leur rappeler les dates à venir.

La séance est levée à 11h15.